



Contrat Boulangerie 2020 / 2021



La signature du présent contrat implique l'adhésion annuelle de l'ensemble des parties à l'AMAP l'Aube des Légumes et le respect de leurs engagements. Le présent contrat est signé entre :

AMAPien	Producteur	Représentants AMAP
NOM Prénom	SARL	Colette THOMMELIN
Adresse.....	Nature et Paysans	06 12 58 22 72
.....	SIRET	Adeline LACHAMBRE
Téléphone	487 986 000 00014	06 87 64 59 49
Mail.....	34 Grande Rue	
	10 290 VILLADIN	

Objet: approvisionnement en produits de boulangerie par le producteur à l'AMAPien signataire.

Durée : du mercredi 30 septembre 2020 au mercredi 22 septembre 2021 inclus (49 semaines).

Pas de distribution les mercredis 23 et 30 décembre 2020 ainsi que le mercredi 18 août 2021.

Prix et formules choisis. Les prix s'entendent TTC.

Fréquence	Produit	Prix unitaire (€)	Quantité/ distribution	Total annuel (€)	
<input type="checkbox"/> Hebdomadaire (49 semaines)	<input type="checkbox"/> Pain bis	2,40 €			
	<input type="checkbox"/> Pain complet				
<input type="checkbox"/> Quinzaine Paire (24 semaines)	<input type="checkbox"/> Pain épeautre	3,50 €			
	<input type="checkbox"/> Pain petit épeautre				
	Pains noix 4€, 4 graines 3,80 €, seigle 3,70 €, mie 3,20 €, brioché 3,30 €	€		
	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> Quinzaine Impaire (25 semaines)	<input type="checkbox"/> Pain varié (alternance pains bis / épeautre, noix, complet, 4 graines)	3,30 €			
	Pizza		12,00 €		
	<input type="checkbox"/> Végétarienne				
	<input type="checkbox"/> Poisson (thon / anchois)				
<input type="checkbox"/> Jambon, Chorizo, Champignon	16,00 €				
Total annuel :					

Le principe de solidarité engage l'AMAPien à payer en une fois en début de contrat. Des facilités de paiement semestrielles sont possibles sur accord du producteur.

Modalités de paiement : Chèque (ordre : SARL Nature et Paysans) Espèces

Etabli en trois exemplaires, à Troyes, le / / 2020 Signatures :

AMAPien	Producteur	Représentant de l'AMAP